

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2016
(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Jean Pierre GUILLERET - Gilbert TACHON - Sylvie MALESTROIT – Guy ETIENNE – Philippe BIDAN – Angélique ROUTIER - Robert JAMBIN - Paulette GICQUEL - Martine VALLEE Benoît JAN – Stéphane FOUCAULT – Hervé LE DOUCEN – Lynda LE PORS - Gwenaëlle PESTEL – Armand BIDAN - André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX Stéphanie LE BARS - Michel HAMON

Secrétaire de séance : Benoît JAN

Le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Katia HUE par laquelle elle présente sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles et professionnelles.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Après refus pour raisons personnelles de Christelle FOUVILLE , 1ère candidate en position éligible, Michel HAMON, candidat suivant, est installé en qualité de conseiller municipal.

ELECTION D'UN DELEGUE ET DESIGNATION COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Suite à la démission de Katia HUE, le Conseil Municipal est invité à procéder :

1°) - à l'élection d'un délégué au CCAS

Résultat du vote à bulletins secrets : GICQUEL Paulette : 14 HAMON Michel : 5

Paulette GICQUEL est élue déléguée au CCAS.

2°) – à la nomination d'un membre pour les commissions communales :

Michel HAMON est désigné membre des commissions suivantes :

- ✓ Voirie, réseaux, affaires agricoles
- ✓ Sports, communication
- ✓ Culture
- ✓ Groupe de réflexion sur l'aménagement des équipements sportifs

3°) – à la nomination des membres pour les commissions de la CIDERAL pour remplacer Katia HUE (tourisme, communication) ainsi que Sylvie MALESTROIT (tourisme), Paulette GICQUEL et Gwenaëlle PESTEL (ordures ménagères) qui présentent leur démission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

Commissions	Titulaires	Suppléants
Tourisme	André LE TINNIER	Michel HAMON
Communication	(1)	Michel HAMON
Ordures ménagères	Robert JAMBIN	Jean Pierre GUILLERET

(1) Gilbert TACHON reste titulaire de la commission « communication »

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Caisse des Ecoles

Fonctionnement : Dépenses 827.21 €
 Recettes 2 300.00 €

Soit un excédent d'exercice de 1 472.79 € et un excédent cumulé au 31.12.2015 de 1 478.05 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Lotissements communaux

Fonctionnement : Dépenses 217 350.57 €
 Recettes 226 523.79 € (+ 114 006.24 € d'excédent reporté)

Soit un excédent d'exercice de 9 173.22 € et un excédent cumulé au 31.12.2015 de 123 179.46 €

Investissement : Dépenses 149 175.52 € (+ 204 167.34 € de déficit reporté)
 Recettes 216 317.34 €

Soit un excédent d'exercice de 67 141.82 € et un déficit cumulé au 31.12.2015 de 137 025.52 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Assainissement

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	23 549.36 €
	Recettes	65 962.70 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé au 31.12.2015 de 42 413.34 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses	161 263.51 €
	Recettes	89 544.04 € (+ 40 950.63 € d'excédent reporté)

Soit un besoin de financement pour l'exercice de 71 719.47 € et un besoin de financement cumulé au 31.12.2015 de 30 768.84 €

Restes à réaliser en dépenses : 16 566 €

Soit un besoin de financement global de 47 334.84 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Commune

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	1 341 205.64 €
	Recettes	1 777 481.50 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé de 436 275.86 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses	1 024 474.87 €
	Recettes	830 136.31 € (+ 153 337.04 € d'excédent reporté)

Soit un besoin de financement d'exercice de 194 338.56 € et un besoin de financement cumulé au 31.12.2015 de 41 001.52 €

<u>Restes à réaliser</u> :	Dépenses	179 318.06 €
	Recettes	74 046.00 €

Soit un besoin de financement sur les restes à réaliser de 105 272.06 €

Besoin global de financement de 146 273.58 €.

Ce compte administratif est approuvé, après un vote à bulletins secrets, par 14 voix pour, 3 bulletins blancs et 1 abstention.

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2016 :

Associations	Bénéficiaires	Versements
<u>Ecoles – établissements de formation</u>		
<u>Fournitures (par enfant scolarisé)</u>		37.50 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	71	2 662.50 €
<u>Classe de Découverte (par enfant scolarisé)</u>		15.80 €
Ecole Publique	152	2 401.60 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	71	1 121.80 €
<u>Piscine</u>		10.50 €
Ecole publique	86	903.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	37	388.50 €
Caisse des Ecoles		2 300.00 €
Réseau d'Aide Spécialisé (versée uniquement si intervention à l'école)		180.00 €
<u>Associations et autres organismes communaux et intercommunaux</u>		
CCAS		5050.00 €
Motte Le Son		1 000.00 €
ASM FOOT		2 450.00 €
ACM HAND		2 450.00 € (*)
Tennis Intercommunal du Lié		100.00 €
Triangle d'Uzel		655.00 €
Ya pas d'âge pour s'amuser		175.00 €
<u>Associations et organismes extérieurs</u>		
Comice Agricole (0.22 € / habitant)		474.76 €
Conseil Général : Fonds d'aide aux jeunes		200.00 €
FSL		400.00 €
Sapeurs-Pompiers Plouguenast		120.00 €

Les Restos du Cœur		100.00 €
Association « Partageons Tout »		50.00 €
Ligue contre le Cancer		200.00 €
Association des Donneurs de Sang		153.00 €
Association « La Butte Rouge »		31.00 €
Rêves de Clown Bretagne		50.00 €

(*) versée par avance en décembre 2015 (décision du Conseil Municipal du 02/12/2015).

Le Conseil Municipal décide que, pour 2017, les subventions ne seront attribuées qu'après examen du bilan financier de l'année écoulée de chaque association.

PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE

Monsieur PRIGENT, directeur, demande à ce que la subvention « fournitures » soit transformée en paiement direct des dépenses aux fournisseurs et donc intégrée dans le coût de fonctionnement de l'école publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ que le paiement des factures se fera directement aux fournisseurs à concurrence de la somme de 5 700 € (37.50 € x 152 enfants), pour 2016.
- ✓ de retenir le maintien du versement de cette subvention pour l'Ecole Notre Dame de Lourdes.

CONTRAT ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES : participation communale 2016

Le coût de revient d'un élève de l'Ecole Publique a été pour 2015 de 600.42 €. Le Conseil Municipal décide de verser pour 2016 une participation communale calculée sur la base de 100 % de ce coût soit 37 826.46 €.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU BOULODROME

Les travaux pour rendre le boulodrome accessible aux véhicules légers par la voie qui dessert les ateliers techniques, sont confiés à CTR de LA MOTTE pour un coût TTC de 758.98 €.

Afin de ne pas gêner la circulation des véhicules et des engins des services techniques, il sera mis en place un panneau d'interdiction de stationnement à partir du box « Le Relais ».

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA VOIRIE DEFINITIVE DU LOTISSEMENT 'LES ERABLES »

Les prestations de levé des éléments particuliers sur le terrain, de réalisation des plans, de métrés et d'élaboration du devis quantitatif estimatif, sont confiées à la SELARL NICOLAS pour un coût TTC de 1 872 €.

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Un fonds de soutien à l'investissement public local en faveur des projets portés par les communes ou leurs groupements a été créé pour la seule année 2016.

Le Conseil Municipal décide de solliciter ce fonds pour les travaux :

- d'accessibilité prévus en 2016
- de rénovation thermique pour la mairie (remplacement des fenêtres et portes)

ALSH ETE

Un mini-camp sera organisé du 18 au 22 juillet 2016 au « Village de l'Océan » à GUIDEL pour les enfants de 10 à 12 ans. Seront notamment proposées les activités Paddle en mer et kayak de mer. Le Conseil Municipal fixe la participation des familles à 150 € par enfant.

LOCATION DES SALLES

Le Conseil Municipal fixe un tarif forfaitaire de 40 € pour toute demande de complément de vaisselle ou de mise à disposition de matériel (sono, vidéo, ...), générant le déplacement d'un agent.

PLUI : ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. Ce projet d'aménagement et de développement durable s'organise autour de trois axes :

AXE 1 « l'économie au cœur du développement » :

AXE 2 « des modes de vie solidaires et une organisation de proximité » :

AXE 3 « des ressources valorisées pour une qualité de vie harmonieuse et renouvelée »

ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir cette parcelle ZY n° 7, d'une superficie de 10 960 m², située à « Bel Air Air », propriété du Conseil Départemental pour un prix de 3 288 €

COMMUNES NOUVELLES

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au projet du « grand Loudéac ».

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Le Conseil Municipal décide de signer le manifeste pour un élevage bovin viande européen durable, face à la menace d'importations massives de viandes bovines américaines issues de feedlots, dans le cadre du TTIP.